



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 novembre 2014

Le cinq novembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, SALEFRANQUE DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

05-11-2014-01

Secrétaire de séance élu : Monsieur HILLOOU.

1) ELECTION D'UN MAIRE DÉLÉGUÉ

Le Maire délégué de LENDRESSE étant décédé, il convient de procéder à une nouvelle élection afin d'avoir une continuité de service sur la commune de Lendresse.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'élection du Maire délégué relève de la compétence du Conseil Municipal.

Il indique que le Maire délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Il précise également que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Maire propose au Conseil Mme Audrey PEAN pour l'élection du Maire Délégué de Lendresse.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de procéder à son élection.

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Audrey PEAN a obtenu 14 voix (quatorze voix)

Madame Audrey PEAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire délégué.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ